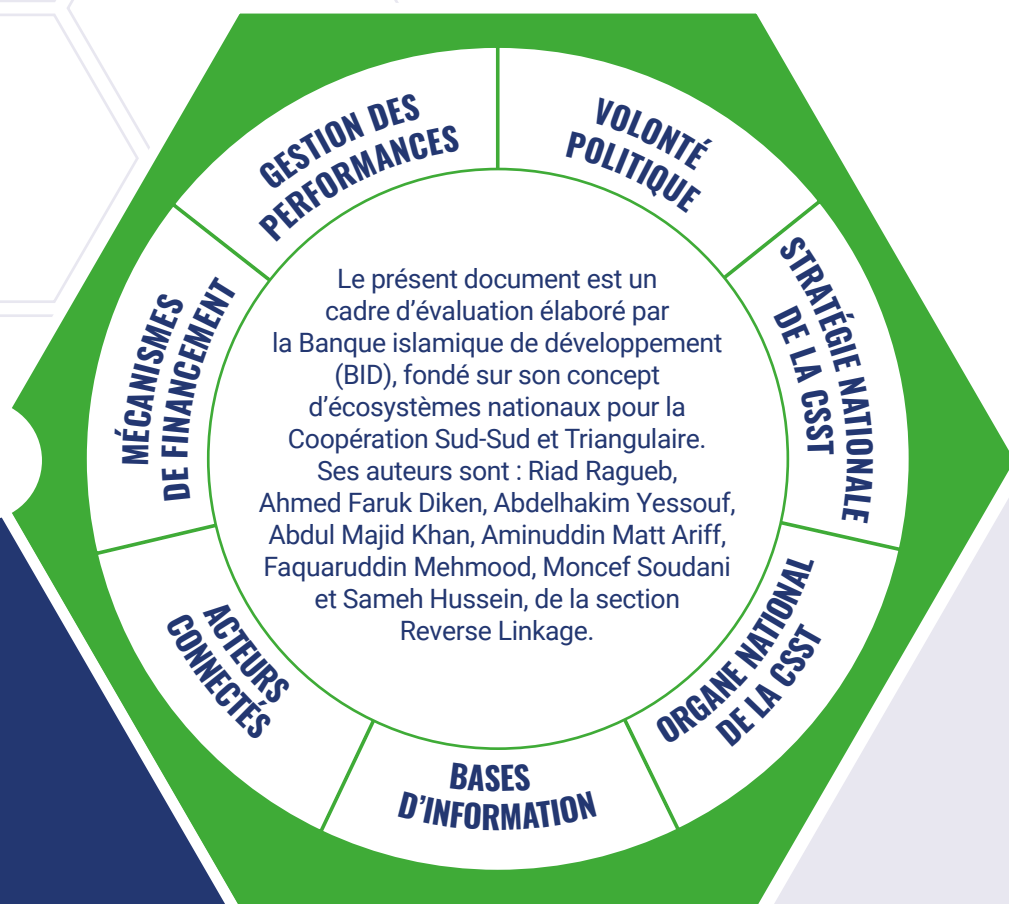


IsDB



البنك الإسلامي للتنمية
Banque Islamique de Développement





© Banque islamique de développement

Tous droits réservés. Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, notamment par photocopie ou enregistrement, sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Il en de même avant que toute partie ne soit stockée dans un système de recherche de quelque nature qu'il soit. Les demandes doivent être adressées à ldbarchives@isdb.org

Ce document est un produit de recherche de la Banque islamique de développement (BID) et du South Centre. Les résultats, interprétations et conclusions qu'il contient se veulent le reflet de l'opinion de la BID. La BID et le South Centre ne font aucune déclaration ni ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations, ni n'énoncent aucune hypothèse sur laquelle la présente publication se fonderait. Les droits d'auteur appartiennent à la BID, sans le consentement de laquelle aucune information ne doit être ni reproduite ni divulguée. Rien dans le présent document ne doit constituer ou être considéré comme une limitation ou une exemption aux privilèges et immunités de la BID, qu'elle se réserve expressément.

Document conçu et produit par Blackwood Creative Ltd (www.weareblackwood.com) et la BID en 2020.

CADRE D'ÉVALUATION DE L'ÉCOSYSTÈME NATIONAL POUR LA COOPÉRATION SUD-SUD ET TRIANGULAIRE

SECTION REVERSE LINKAGE, BID

Nous remercions les départements de la BID et les partenaires ci-après qui nous ont soutenus et ont assuré la revue par les pairs :

DÉPARTEMENTS DE LA BID

- Stratégie et Coopération de Pays
- Recherche économique et Apprentissage institutionnel
- Évaluation des Opérations

PARTENAIRES

- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)
- South Centre
- Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC).

La **Banque islamique de développement** (BID) est une institution financière internationale qui compte 57 pays membres. Sa mission est de promouvoir un développement humain intégral, principalement par la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé, la promotion de l'éducation, le renforcement de la gouvernance et la prospérité des populations.

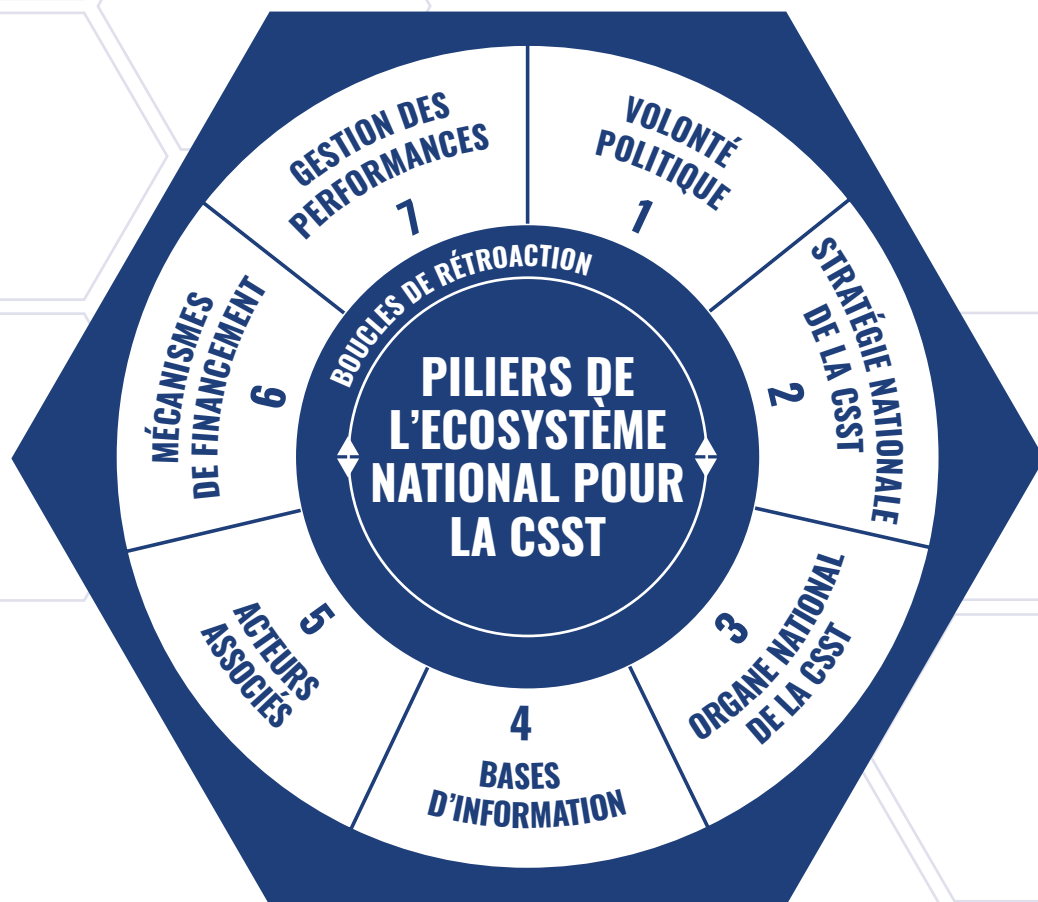
La BID s'emploie à promouvoir la coopération Sud-Sud entre ses pays membres, aujourd'hui reconnue comme étant l'un de ses principes fondateurs clés. Depuis plus de quatre décennies, elle en a fait le fil conducteur de ses opérations, encourageant les pays membres à s'entraider face à leurs problèmes de développement, grâce à divers programmes. Enfin, elle a contribué au corpus de connaissances sur la coopération Sud-Sud.



CONTENU

	Définitions	03
	Introduction et but	04
	Aperçu du cadre d'évaluation	06
	Analyse du contexte du pays	08
	PILIER-1 : VOLONTÉ POLITIQUE	10
	Description	10
	Critères d'évaluation et questions	11
	PILIER-2 : STRATÉGIE NATIONALE DE CSST	12
	Description	12
	Critères d'évaluation et questions	13
	PILIER-3 : ORGANE NATIONAL EN CHARGE DE LA CSST	15
	Description	15
	Critères d'évaluation et questions	16
	PILIER-4 : BASES D'INFORMATION SUR LA CSST	18
	Description	18
	Critères d'évaluation et questions	18
	PILIER-5 : ACTEURS ASSOCIÉS	20
	Description	20
	Critères d'évaluation et questions	21
	PILIER-6 : MÉCANISME DE FINANCEMENT DE LA CSST	23
	Description	23
	Critères d'évaluation et questions	24
	PILIER-7 : GESTION DE LA PERFORMANCE DE LA CSST	25
	Description	25
	Critères d'évaluation et questions	26

« La Banque islamique de développement, forte de son expérience du terrain et en matière d'analyse de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire (CSST), renforcée par des discussions et des études approfondies, a défini, avec ses pays membres, les principaux piliers d'un cadre institutionnel national efficace - ou d'un « écosystème national » – pour la CSST. »



PILIERS DE L'ECOSYSTEME NATIONAL POUR LA CSST



DÉFINITIONS

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Processus par lequel les individus, les organisations et les sociétés obtiennent, renforcent et maintiennent les capacités nécessaires pour planifier et atteindre leurs propres objectifs de développement au fil du temps.

Source : Publication du PNUD intitulée « Développement des capacités : Une introduction du PNUD ». La définition du PNUD a également été adoptée dans la Stratégie de développement des capacités de la Banque islamique de développement (BID)



COOPÉRATION SUD-SUD (CSS) (DÉFINITION OPÉRATIONNELLE)

Processus par lequel deux ou plusieurs pays en développement poursuivent leurs objectifs individuels et/ou partagés de développement des capacités nationales par des échanges de connaissances, de compétences, de ressources et de savoir-faire technique, et par le biais d'actions collectives régionales et interrégionales, y compris des partenariats impliquant des gouvernements, des organisations régionales, la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé, pour leur bénéfice individuel et/ou mutuel au sein et entre les régions. La coopération Sud-Sud ne remplace pas la coopération Nord-Sud, mais plutôt la complète.

Source : Publication du PNUD intitulée « Questions fréquemment posées : coopération Sud-Sud et triangulaire ».



COOPÉRATION TRIANGULAIRE (CT) (DÉFINITION OPÉRATIONNELLE)¹

Partenariats menés entre deux ou plusieurs pays en développement (dits du sud), soutenus par un ou plusieurs pays développés ou une ou plusieurs organisations multilatérales, pour mettre en œuvre des programmes et des projets de coopération au développement.

Source : Publication du PNUD intitulée « Questions fréquemment posées : coopération Sud-Sud et triangulaire ».

COOPÉRATION SUD-SUD ET TRIANGULAIRE (CSST)

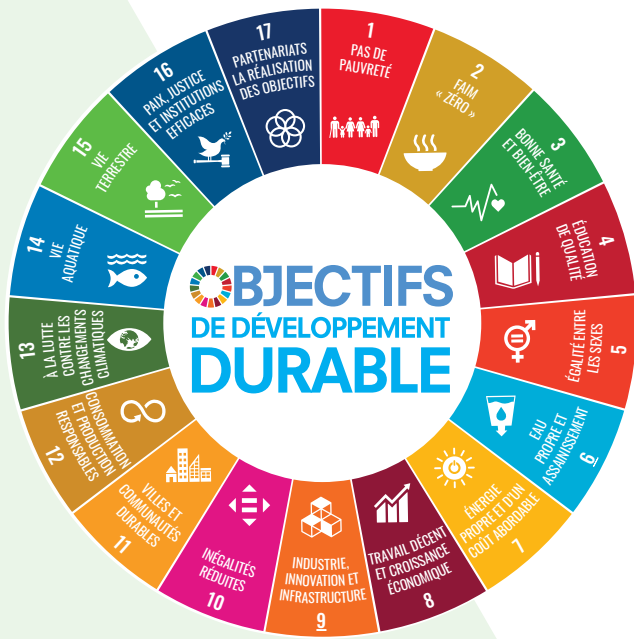
Une référence collective aux terminologies de CSS et CT telles qu'elle est reflétée dans le présent document. La terminologie n'implique pas que les deux concepts sont mis en œuvre simultanément.

ÉCOSYSTÈME NATIONAL POUR LA CSST

Une collection de piliers inter-associés avec des boucles de rétroaction de renforcement entre eux, qui coexistent et se complètent les uns les autres sans ordre hiérarchique spécifique, pour maximiser la contribution de la CSST au développement national. Ces composantes comprennent la volonté politique, la stratégie nationale de la CSST, les bases d'information, les acteurs associés, l'organe de la CSST, le mécanisme de financement et la gestion de la performance.

¹ L'Initiative de partenariat Global pour une coopération triangulaire efficace (GPI) a élaboré des lignes directrices volontaires, qui décrivent également la coopération triangulaire. La Coopération triangulaire est une modalité transformatrice qui offre une approche adaptable à l'évolution des défis du développement. Cette stratégie innovante entend accélérer les progrès réalisés au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Des partenariats inclusifs, notamment ceux qui ambitionnent d'améliorer la vie des populations les plus pauvres et les plus vulnérables et les personnes vivant dans des États fragiles, constituent la base de la Coopération triangulaire et sont essentiels pour ne laisser personne de côté. La Coopération triangulaire s'appuie sur les forces complémentaires des différents acteurs pour trouver des solutions innovantes et rentables, flexibles et spécifiques au contexte et aux défis du développement. Elle peut prendre la forme d'une combinaison de CSS et de coopération Nord-Sud, en créant des coalitions autour de la poursuite d'objectifs de développement communs.

INTRODUCTION ET BUT



« La coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) est devenue une importante modalité de coopération internationale pour le développement qui ne cesse de contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. »

Les pays en développement, communément appelés « Le Sud Global-Global South) (ci-après, souvent appelé « le Sud »), ont depuis longtemps envisagé un modèle de coopération mutuellement bénéfique, fondé sur l'histoire commune et les valeurs partagées de solidarité, d'équité et de soutien réciproque. En effet, les efforts déployés par le Sud pour élaborer « des programmes de coopération nationaux, sous-régionaux et régionaux spécifiques² » sont reconnus depuis la Conférence de Bandung en 1955 et le Plan d'action de Buenos Aires (BAPA) pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre les pays en développement en 1978. Ils ont abouti aux principes sous-jacents au cadre de Coopération Sud-Sud (CSS). Au fil des ans, la CSS a gagné en profondeur et s'est répandue davantage, ce qui a donné lieu à des interventions de coopération technique et de commerce et d'investissements sud-sud plus efficaces, par-delà d'autres formes d'échange. Les donateurs traditionnels ont vu la CSS se transformer en un mécanisme efficace face aux défis de développement, c'est pourquoi ils soutiennent de plus en plus la CSS par un mécanisme appelé la coopération triangulaire. Ainsi, la coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) est devenue une importante modalité de coopération internationale pour le développement qui ne cesse de contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

De nombreuses conférences ont été organisées pour évaluer les progrès réalisés dans le domaine de la CSST. Plus récemment, des représentants de 160 pays se sont réunis à Buenos Aires en mars 2019 lors de la Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (également appelée « BAPA+40 »). C'est à l'occasion de la conférence, les pays ont adopté le Document final BAPA+40 qui a énoncé des recommandations pour le renforcement de la CSST et son utilisation face aux défis de développement dans de nombreux domaines, notamment le développement économique, la lutte contre les changements climatiques, l'amélioration de la condition des femmes et des jeunes et le développement de la résilience.

Comme souligné dans le document final du BAPA+40, la complexité et la sophistication croissantes, ainsi que l'ampleur substantielle de la CSS, nécessitent la mise en place des dispositions institutionnelles plus efficaces. En guise de contribution au débat sur l'importance des écosystèmes nationaux pour la CSST, la BID et le South Centre³ se sont associés en 2019 pour élaborer un document devant donner un aperçu des dispositions institutionnelles nationales prises par les pays en développement pour la CSST et souligner l'importance des écosystèmes nationaux solides pour une participation et une contribution efficace à la CSST.

² South Commission, *the Challenge to the South* (Oxford University Press, 1990), p. 157.

³ <https://www.southcentre.int/>



La présente recherche tient compte de l'expérience des pays du Sud, mais aussi de celle de la BID et du South Centre - deux institutions multilatérales de développement et deux groupes de réflexion qui offrent des solutions aux problèmes de développement de leurs pays membres. L'étude a permis de dégager les bonnes pratiques et de tirer des leçons de l'expérience des pays en développement. Celles-ci peuvent être utilisées dans le renforcement des écosystèmes nationaux pour la CSST. L'étude propose en outre un nouveau cadre pour les dispositions institutionnelles nationales, autrement dit des écosystèmes nationaux pour la CSST qui repose sur sept piliers clés.

Ces piliers sont (i) la volonté politique, (ii) une stratégie nationale pour la CSST, (iii) un organe national devant servir de point focal pour les interventions de la CSST, (iv) des bases de données qui permettront aux pays de cartographier leurs capacités nationales et solutions de développement pouvant être partagées avec d'autres pays et d'identifier les questions à traiter par la CSST, (v) des acteurs nationaux reliés entre eux qui coordonneront leurs efforts et activités en matière de CSST afin d'harmoniser leurs interventions et d'amplifier l'effet de leur travail, (vi) des mécanismes de financement nationaux qui fourniront les ressources nécessaires à la participation des pays à la CSST tant au plan régional que mondial, et (vii) des systèmes de gestion de la performance qui permettront aux pays d'évaluer les interventions de la CSST et de les améliorer davantage.

L'élaboration par la BID d'écosystèmes nationaux pour la CSST a apporté une réponse au débat théorique sur les éléments qui devraient constituer les dispositions institutionnelles dans un pays donné et pourraient permettre sa participation à la CSST par l'utilisation optimale de son expertise et de ses ressources nationales pour aider des pays et bénéficier d'autres face aux défis de développement.

Afin d'améliorer le cadre des écosystèmes nationaux pour la CSST de sorte à bénéficier les pays membres, la banque a également élaboré le « Programme de renforcement des capacités pour l'amélioration des écosystèmes nationaux pour la CSST dans les pays membres de la BID », qui a été approuvé en décembre 2019. L'objectif du programme est d'aider les pays membres à développer leurs écosystèmes nationaux pour la CSST, ce qui leur permettra de participer de manière significative à des interventions de la CSST aux niveaux infranational, national, régional et mondial. Il sera mis en œuvre selon la modalité Reverse Linkage en tant que mécanisme clé. Les pays membres dont les écosystèmes reposent sur des piliers solides, seront des pourvoyeurs d'autres pays qui ont besoin de renforcer leurs capacités. En outre, les pays dotés d'écosystèmes relativement solides peuvent toujours bénéficier de ce programme pour achever le développement des sept piliers nécessaires à leurs écosystèmes.

« La présente recherche tient compte de l'expérience des pays du Sud, mais aussi de celle de la BID et du South Centre – deux institutions multilatérales de développement et deux groupes de réflexion qui offrent des solutions aux problèmes de développement de leurs pays membres. »

La mise en œuvre du programme de renforcement des capacités devrait nécessairement commencer par l'évaluation des écosystèmes nationaux existants. L'évaluation devrait révéler les besoins en renforcement de capacités des pays, ce qui sera suivi de la conception et de la mise en œuvre d'interventions adaptées en matière de renforcement des capacités. C'est un cadre qui se veut un moyen de diagnostic et d'évaluation.

Pour les besoins d'évaluation, la banque a élaboré le *Cadre d'évaluation des écosystèmes nationaux pour la CSST* à utiliser dans ses pays membres. L'évaluation peut être effectuée directement par le personnel de la banque en coopération avec d'autres partenaires de développement ou indirectement en s'adjoignant les services d'experts qui appliqueront le cadre de la manière indiquée dans le présent document. Dans un cas comme dans l'autre, les pays membres eux-mêmes, représentés dans leurs autorités compétentes, devraient approuver et s'approprier les évaluations. L'application du cadre tiendra compte des conditions et du contexte de chaque pays. Le cadre lui-même sera régulièrement actualisé et amélioré, à mesure que des évaluations sont effectuées.

Il convient de noter que même si le mécanisme de la CSST revêt des dimensions de coopération technique, d'investissement et de commerce, l'évaluation portera sur la dimension relative à la coopération technique de la CSST.



APERÇU DU CADRE D'ÉVALUATION

Le cadre d'évaluation de l'écosystème national pour la CSST comprend une analyse du contexte du pays en qualité de pourvoyeur et de bénéficiaire de la CSST et une évaluation individuelle de chaque pilier. Etape préliminaire de l'évaluation, l'analyse du contexte du pays vise à développer une compréhension de base de l'évolution, des frontières et des caractéristiques clés des dispositions institutionnelles de la CSST du pays. Ensuite, pour chaque pilier de l'écosystème de la CSST, le cadre d'évaluation recommande d'appliquer des critères précis, chacun étant évalué à la lumière d'un ensemble de questions. La figure suivante est une représentation conceptuelle du cadre d'évaluation de l'écosystème national :

Il est important de tenir compte des directives ci-après dans l'application du cadre d'évaluation :

DIRECTIVES RELATIVES À L'ÉVALUATION

L'application du cadre sera souple, compte tenu des conditions et du contexte particuliers de chaque pays ;

Des informations quantitatives et qualitatives devraient être recueillies de différentes sources, plutôt que d'une seule source qui est une approche risquée ;

Les informations recueillies auprès de différentes sources devraient faire l'objet d'une validation croisée afin de parvenir à des réponses précises à chaque question ;

L'évaluation devrait tenir compte des données aussi bien qualitatives que quantitatives, si disponibles. Les données et les sources de données devraient restées confidentielles jusqu'à ce que leur publication soit autorisée par les autorités nationales compétentes ;

L'information et les données pourraient être recueillies par divers moyens, tels que la recherche documentaire, la consultation de la littérature, les questionnaires en ligne ou sur papier, les ateliers ou les entretiens individuelles ;

Des outils spécifiques peuvent être adoptés pour faciliter la collecte d'informations dans un certain pays ;

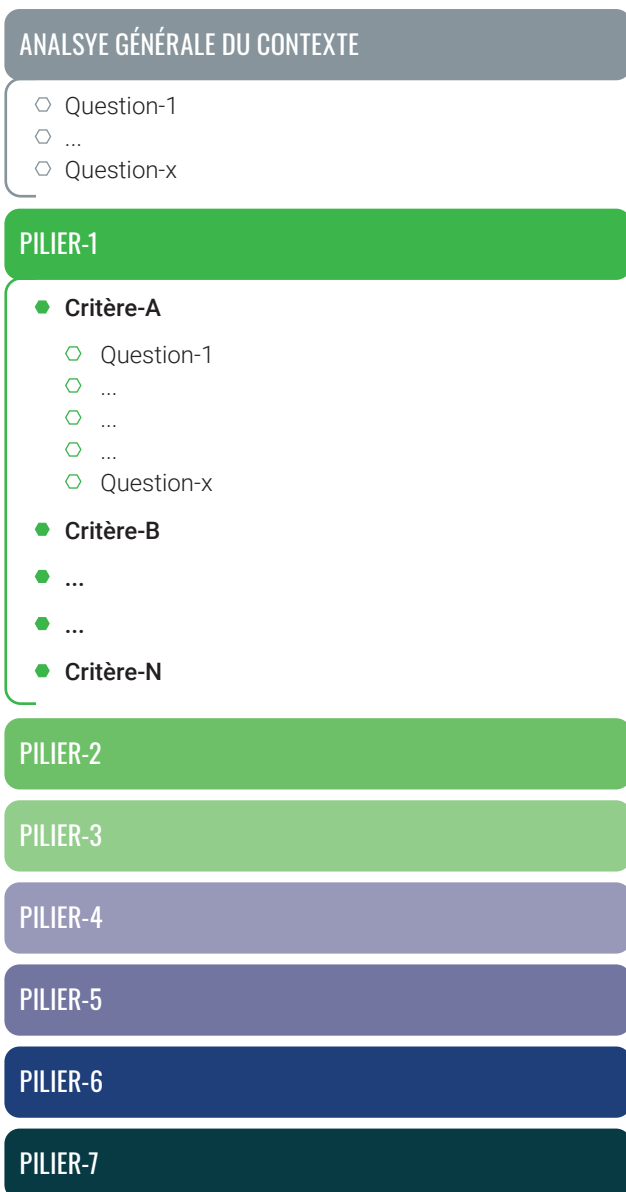
Le processus de collecte d'information devrait faire participer au mieux les parties prenantes de la CSST (comme indiqué dans la section 5 « Acteurs Associés »). Une telle approche est nécessaire pour accroître la fiabilité du processus d'évaluation et sensibiliser davantage au besoin d'améliorer l'écosystème de la CSST ;

Suffisamment de temps devrait être réservé à l'évaluation, et ce pour garantir un processus approfondi et complet et des conclusions fondées concernant des critères/piliers précis ; et

Un contrôle de cohérence approfondi devrait être effectué à l'issue de la collecte d'informations pour éviter d'éventuelles contradictions entre les réponses.

Étant donné que le cadre d'évaluation est conçu pour être modulaire, son application dans un pays quelconque peut ne couvrir que des piliers précis. Néanmoins, d'autres questions peuvent être ajoutées pour approfondir l'analyse d'un pilier/élément spécifique concernant le pays.

FIGURE 1 ILLUSTRATION CONCEPTUELLE DU CADRE D'ÉVALUATION DE L'ÉCOSYSTÈME NATIONAL POUR LA CSST





Étapes d'élaboration d'un plan de renforcement des capacités axé sur les résultats de l'évaluation :

Pour passer de l'étape d'évaluation de l'écosystème de la CSST à celle d'élaboration d'un plan de renforcement des capacités, en coopération avec le pays membre concerné, il convient d'adopter la démarche suivante :

Mettre l'accent sur les piliers et les éléments de l'écosystème de la CSST évalués en vue d'y renforcer les capacités ;

Analyser les causes sous-jacentes au niveau actuel des capacités et identifier les forces et les faiblesses. Élaborer des recommandations à l'effet de renforcer les capacités dans les autres piliers/éléments, jugées faibles ou inexistantes par l'évaluation ;

Catégoriser les actions dans le temps : court, moyen et long terme, puis utiliser un propriétaire d'action candidat pour déléguer les responsabilités ;

Identifier les interdépendances et les commentaires nécessaires parmi les actions prévues ; et

Établir un échéancier et déterminer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des mesures de renforcement des capacités, sans perdre de vue les interdépendances.

« L'application du cadre sera souple, compte tenu des conditions et du contexte particuliers de chaque pays. »



ANALYSE DU CONTEXTE DU PAYS

L'analyse globale du contexte du pays vise à dégager des informations sur le rôle joué par le pays en sa qualité de pourvoyeur et/ou de bénéficiaire. Elle examine les aspects de l'écosystème national, notamment l'environnement institutionnel habilitant, la gouvernance et la performance de la CSST. Elle est effectuée sous forme d'analyse bibliographique. L'information est obtenue des sources de données disponibles. L'analyse devrait également tenir compte de l'examen des interventions antérieures de la BID, notamment les opérations du Programme de coopération technique et les projets Reverse Linkage.

Cette analyse préliminaire du contexte du pays constitue la première étape du diagnostic de l'écosystème national par la CSST. L'objectif est de vérifier si des piliers existent, d'évaluer les forces et les faiblesses, et d'identifier les moyens d'approfondir l'analyse au cours de la mission sur le terrain.

L'analyse globale du contexte du pays devrait (i) déterminer la base de la CSST (bilatérale, régionale, intrarégionale ou interrégionale) ; (ii) identifier le format de la coopération (partage des connaissances, échange d'expertise et de compétences, échange de ressources, et/ou échange de technologies et de solutions de développement) ; et (iii) déterminer si la coopération a procédé d'une collaboration avec les pays donateurs traditionnels et les organisations multilatérales et quels mécanismes de financement ont été utilisés.

L'analyse du contexte du pays devrait être fondée sur les sept piliers de l'écosystème national, à savoir :

VOLONTÉ POLITIQUE

Déterminer si le pays a des orientations politiques qui guident et gouvernent la CSST, et évaluer les activités et les déclarations des dirigeants nationaux liés à la CSST.

ORGANE DE LA CSST

Déterminer si le pays dispose d'un organe national dédié, chargé de coordonner et/ou d'entreprendre les activités de la CSST et de faire connaître son mandat, sa mission, sa vision et ses principales réalisations.

STRATÉGIE NATIONALE DE LA CSST

Déterminer si le pays a une stratégie autonome/individualisée ou des orientations apparentes pour la CSST incluses dans le plan national de développement, la politique nationale de coopération ou des documents nationaux similaires.

« L'analyse globale du contexte du pays vise à dégager des informations sur le rôle joué par le pays en sa qualité de pourvoyeur et/ou de bénéficiaire. »

BASES D'INFORMATION SUR LA CSST

Déterminer si le pays dispose de bases d'information sur sa coopération au développement et si des dispositions relatives à la collecte, au traitement et à la diffusion d'informations sur la CSST sont en place dans ces bases. Le contenu des bases d'information peut comprendre les indicateurs de développement des pays, les centres de ressources nationaux, les listes d'experts, les stratégies nationales de la CSST, les technologies disponibles et les solutions de développement, les partenaires, les demandes pour la CSST, ainsi que les projets et les mécanismes de la CSST.

ACTEURS ASSOCIÉS

Déterminer et comprendre le rôle des principaux acteurs impliqués dans la CSST, notamment les décideurs, les organismes nationaux de mise en œuvre et de coordination, les collectivités locales, les organisations de la société civile, les employés du secteur privé et les universités.

MÉCANISME DE FINANCEMENT

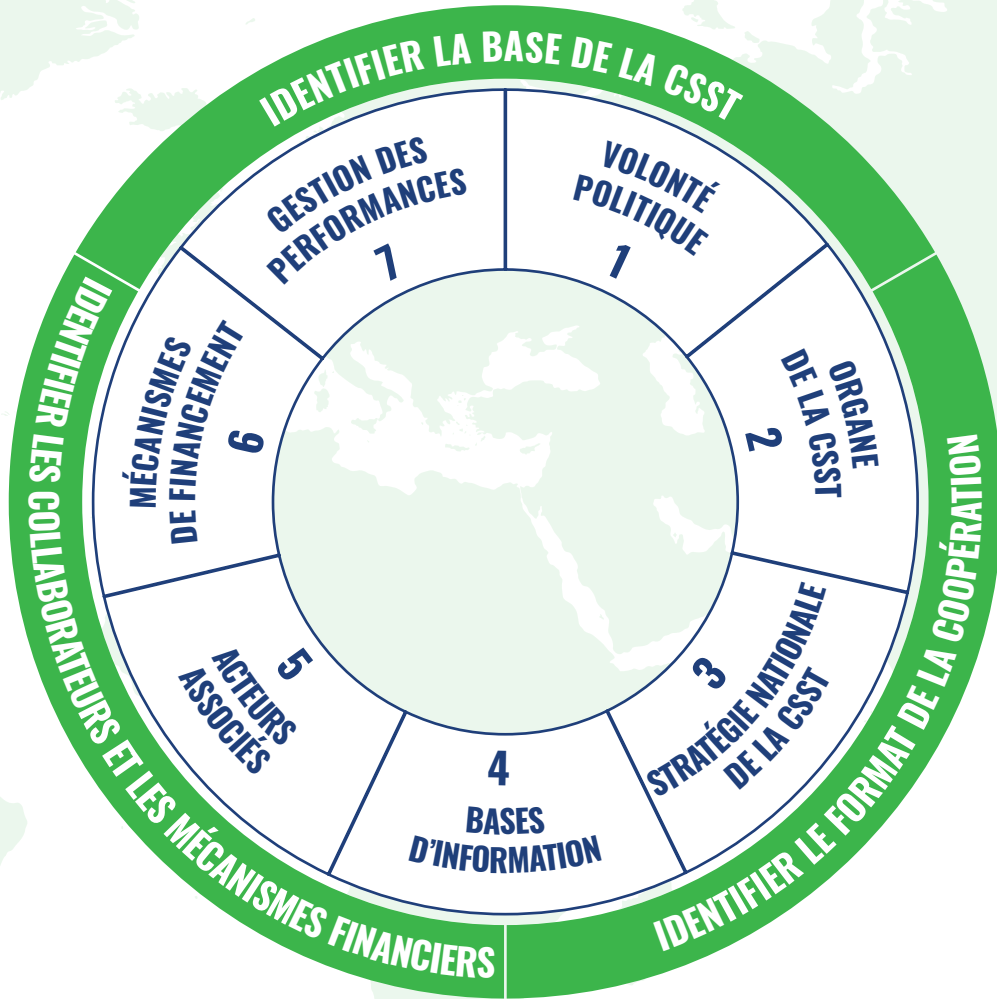
Vérifier si le pays dispose de mécanismes financiers pour soutenir les activités et interventions de la CSST. Les mécanismes financiers de la CSST peuvent inclure des lignes budgétaires nationales et des fonds spécifiques, tels que des fonds fiduciaires, des fonds thématiques et des fonds participatifs.

GESTION DE PERFORMANCE

Déterminer si le pays dispose d'un système national de gestion de performance de la CSST. Les principaux éléments du système de gestion de performance peuvent comprendre des indicateurs de mesure et des mécanismes de communication devant assurer le suivi adéquat de l'efficacité et de l'efficacéité de la CSST.



« L'analyse du contexte du pays devrait être fondée sur les sept piliers de l'écosystème national. »





PILIER-1 : VOLONTÉ POLITIQUE



« La volonté politique est la disposition des dirigeants à aider d'autres pays et à se faire aider par d'autres dans un intérêt mutuel. Aussi s'agit-il de contribuer à relever les défis du développement aussi bien au niveau régional que mondial. »

DESCRIPTION

La volonté politique est la disposition des dirigeants à aider d'autres pays et à se faire aider par d'autres dans un intérêt mutuel. Aussi s'agit-il de contribuer à relever les défis du développement aussi bien au niveau régional que mondial.

La création d'un écosystème complet pour la CSST procède de la foi du leadership du pays en la Coopération Sud-Sud et Triangulaire. En effet, un écosystème pour la CSST n'est pas seulement un organe national de la CSST. C'est bien cette foi qui insuffle la motivation à chaque partie de l'écosystème et le fait progresser. Les dirigeants munis d'une forte volonté politique stimuleront le changement et inspireront la vision de la CSST, encourageront toutes les organisations compétentes à mettre en œuvre la vision, et veilleront à ce que la CSST soit intégrée dans les plans nationaux de développement.

Les organisations suivent de près les positions de leurs dirigeants sur les questions importantes. C'est pourquoi elles ont besoin de voir des actions concrètes pour être convaincues de l'importance que leurs dirigeants accordent à la CSST.

Le rôle des dirigeants est d'inculquer la culture de la CSST dans le pays, ce qui signifie établir une appréciation commune et soutenue du potentiel de la CSST. Les dirigeants doivent participer à l'établissement des priorités de la CSST, au parrainage d'initiatives de la CSST, à la nomination d'envoyés spéciaux pour la CSST, à la création de mesures incitatives pour promouvoir la CSST et récompenser les acteurs de la CSST. Un dirigeant devrait fixer des objectifs ambitieux mais réalistes pour l'écosystème de la CSST et ses organisations. Face à des objectifs irréalistes, les organisations manifesteront un rejet ou créeront un écosystème intenable.

Une façon de traduire la volonté politique en action est d'établir une structure de gouvernance et d'adopter officiellement la CSST pour formuler un cadre réglementaire qui facilite et régit la CSST et réduit les formalités administratives qui peuvent limiter l'efficacité de la CSST. D'autres exemples qui expriment la volonté politique incluent les visites des chefs d'État et des dirigeants de diverses institutions nationales dans des pays du Sud. De telles visites témoignent de l'esprit de solidarité face aux défis de développement communs.

Au niveau mondial, l'on s'attend à ce que les fortes volontés politiques contribuent au changement du paysage de la CSST. En d'autres termes, ces tendances fournissent des postes de direction en ce qui concerne la CSST, ainsi que l'impulsion pour les organisations internationales à remplir le rôle de facilitateur et de connecteur dans les interventions de la CSST.



CRITÈRES D'ÉVALUATION ET QUESTIONS

ENGAGEMENT AU PLUS HAUT NIVEAU DE

Ce critère fait référence à l'engagement au plus haut niveau (chef d'État/Gouvernement, etc.) à se doter d'un programme de CSST et à maintenir les efforts nécessaires au développement de la CSST. L'engagement politique et la participation des dirigeants des pays en développement sont nécessaires pour garantir que les arrangements juridiques, institutionnels et politiques permettront pleinement et guideront l'institutionnalisation et l'opérationnalisation en douceur des activités nationales de la CSST :

Dans quelle mesure y a-t-il une conscience des principes et des avantages de la CSST au plus haut niveau ?

Qui mène actuellement l'engagement du pays dans la CSST au plus haut niveau ?

Comment détermine-t-on l'engagement au plus haut niveau du point de vue de la CSST ?

Comment l'engagement des dirigeants de haut niveau se traduit-il en action ?

Dans quelle mesure les dirigeants nationaux se réfèrent-ils aux principes de la CSST dans leurs discours ?

La CSST fait-elle partie du programme des dirigeants lors de leurs visites officielles à d'autres pays ?

Comment les mesures prises par les dirigeants politiques contribuent-elles à inculquer des valeurs et des principes de la CSST aux cadres institutionnels nationaux (Constitution, cadre juridique, plan de développement, etc.) ?⁴

Quel est le niveau de participation du pays à des événements internationaux liés à la CSST ?

DISPOSITIONS DANS LA CONSTITUTION

Ce critère se réfère à l'intégration de la CSST à la constitution du pays. Cet élément reflète l'engagement institutionnel d'un pays à être actif dans la CSST, à la fois en tant que pourvoyeur que bénéficiaire. L'utilisation de la CSST n'est pas liée à une seule personne ; elle est plutôt institutionnalisée :

La CSST est-elle reflétée dans la constitution du pays ?

Si la CSST est reflétée dans la constitution du pays, comment se reflète-t-elle ?

Dans quelle mesure les dispositions relatives à la CSST dans la Constitution satisfont-elles les ambitions du pays ?

ÉTABLISSEMENT D'UN CADRE JURIDIQUE

Ce critère fait référence à l'existence, dans le pays, d'un cadre politique pour la CSST. Cela peut être accompli par des lois, des décrets et des règlements adoptés par le pays. Ce critère examine la mise en cascade de la Constitution dans la législation. Il reflète également la première étape dans la traduction de la volonté politique en action :

Quelles sont les principales références dans le cadre juridique du pays (lois, décrets et règlements) pour s'engager dans la CSST ?

Dans quelle mesure le cadre juridique est-il défini par le pays pour le développement de la CSST ?

Quelles sont les mesures incitatives devant promouvoir l'utilisation de la CSST par les divers intervenants à la lumière du cadre juridique ?

Existe-t-il un processus d'examen/révision du cadre de la CSST ?

INCLUSION DE LA CSST DANS LE PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT

Ce critère fait référence à la façon dont la volonté politique se traduit par le plan national de développement d'un pays. Ce plan devrait jouer un rôle de fond pour la CSST dans la réalisation des objectifs nationaux de développement. Cela peut guider le travail des institutions publiques et des organismes privés pour catalyser leurs initiatives de la CSST :

Dans quelle mesure la CSST est-elle reflétée dans le plan national de développement ?

INCLUSION DE LA CSST DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Ce critère fait référence à la manière dont la volonté politique est mise en œuvre dans la politique étrangère d'un pays, qui devrait avoir un rôle de fond pour la CSST dans la réalisation des objectifs internationaux du pays. Cela peut guider le travail des institutions publiques et des organismes privés pour catalyser leurs initiatives de CSST :

Dans quelle mesure la CSST se reflète-t-elle dans la politique étrangère ou dans les stratégies de coopération internationale ?

Les pratiques du pays en matière d'affaires étrangères s'appuient-elles réellement sur la CSST comme approche d'engagement efficace ?

⁴ L'ensemble initial des principes de coopération Sud-Sud a été inscrit dans le Communiqué final de la Conférence Asie-Afrique de Bandung de 1955. Ces principes sont mis en évidence dans l'article du South Centre, qui peut être consulté à partir de : <https://www.southcentre.int/question/revisiting-the-1955-bandung-asian-african-conference-and-its-legacy/>. Le communiqué final complet est disponible sur : https://www.cvce.eu/en/obj/final_communique_of_the_asian_african_conference_of_bandung_24_april_1955-en-676237bd-72f7-471f-949a-88b6ae513585.html



PILIER-2 : STRATÉGIE NATIONALE DE CSST



« L'objectif de la stratégie de CSST est de permettre à un pays de bénéficier pleinement de la CSST en réalisant son plan national de développement en tant que fournisseur/pourvoyeur et bénéficiaire de l'expertise. »

DESCRIPTION

L'objectif de la stratégie de CSST est de permettre à un pays de bénéficier pleinement de la CSST en réalisant son plan national de développement en tant que fournisseur/pourvoyeur et bénéficiaire de l'expertise. À l'instar d'une carte/feuille de route, la stratégie de CSST guide chacune des interventions des organisations concernées, à travers sa portée et son orientation.

À son plus haut niveau, la stratégie de CSST sera ancrée dans les principes de la CSS et s'efforcera d'améliorer des valeurs, telles que la culture du partage des connaissances, la solidarité par le biais de liens plus étroits avec d'autres pays et les avantages mutuels. Ces valeurs permettront de renforcer leur réputation internationale et d'améliorer les opportunités d'affaires à l'étranger pour les parties prenantes nationales et les pays dans leur ensemble. À cet égard, il est important de considérer que la stratégie de la CSST diffère d'une stratégie organisationnelle d'entreprise qui vise à obtenir des avantages financiers immédiats pour les actionnaires.

La stratégie de la CSST devrait être fondée sur une analyse rigoureuse des contextes politiques, économiques, sociaux et technologiques et de leurs changements prévus. Cette analyse devrait répondre à des questions clés, notamment :

- quelle expertise et quelles solutions sont nécessaires pour relever les défis de premier ordre du pays ?
- quels pays peuvent les fournir ?
- Comment les compétences du pays servent-elles le mieux sa stratégie globale de développement et son programme de coopération internationale ?
- Où le pays peut-il créer une présence et une image fortes conformément à son programme des affaires étrangères ?

Toutes les parties prenantes, y compris les centres de ressources/d'excellence, les ministères compétents, les entreprises du secteur privé et les organisations de la société civile, devraient participer à l'analyse du contexte et à répondre aux questions clés de la stratégie de CSST. La cartographie des grandes parties prenantes crée un menu de choix et établit des objectifs stratégiques spécifiques de la CSST. Des critères de sélection fondés sur l'importance et la faisabilité devraient être appliqués.

Les objectifs stratégiques de la CSST devraient faciliter la réussite et les activités cruciales d'accompagnement afin d'assurer son opérationnalisation.



La stratégie de CSST devrait être officiellement approuvée par l'autorité nationale compétente, et sa mise en œuvre globale devrait être confiée à l'entité concernée. La mise en œuvre de la stratégie CSST implique en outre une délégation détaillée de responsabilité : mobiliser des ressources financières, humaines et technologiques essentielles ; capitaliser ces ressources ; et les convertir en valeurs nobles pour les parties prenantes.

En raison de l'évolution rapide du contexte international, la stratégie de CSST ne doit pas être normative et sa formulation doit être considérée comme un processus émergent et itératif.

La stratégie de CSST pourrait être un document autonome ou faire partie d'un document de coopération internationale plus grand du pays.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET QUESTIONS

Si la stratégie de CSST existe ou est intégrée dans des documents de coopération internationale plus grands (stratégies sectorielles, documents de politique étrangère, etc.) du pays, les critères suivants seront appliqués. Dans le cas contraire, seuls les critères liés aux pratiques de la CSST seront appliqués.

RAPIDITÉ

La stratégie de CSST sera mise en œuvre dans un environnement très dynamique en termes de demandes et d'offres du pays, ainsi que les priorités des parties prenantes de la CSST :

La stratégie de CSST a-t-elle été préparée au cours des cinq dernières années ?

Quand la dernière révision de la stratégie de CSST a eu lieu ?

FIABILITÉ

La stratégie de CSST vise à déterminer le volume, la portée et l'orientation des activités de CSST pour les années à venir. Par conséquent, l'évaluation de la fiabilité détermine si la formulation de la stratégie était fondée sur une analyse approfondie des informations fiables et bien validées, recueillies auprès de diverses sources :

Quelle est l'institution qui a mené la formulation de la stratégie de CSST ?

Dans quelle mesure la stratégie était-elle fondée sur une analyse contextuelle complète et précise ?

Dans quelle mesure la formulation de la stratégie a-t-elle mis l'accent d'une vaste consultation auprès d'un éventail d'intervenants ?

La stratégie a-t-elle été revue et approuvée officiellement par l'autorité nationale compétente ?

EXHAUSTIVITÉ

La portée de la CSST est particulièrement vaste, avec un potentiel de produire un impact important sur le développement. La CSST peut être utilisée pour obtenir de l'aide d'autres pays et/ou offrir de l'aide à d'autres. L'évaluation de l'exhaustivité détermine dans quelle mesure une stratégie tient compte de l'ensemble du potentiel de la CSST :

La stratégie détermine-t-elle les domaines pour la CSST dans une seule direction ou dans deux directions (bénéficiaire/récepteur et fournisseur/pourvoyeur) ?

La stratégie ne couvre-t-elle que la coopération technique, ou couvre-t-elle également d'autres types de coopération (coopération économique, commerce, etc.) ?

La stratégie identifie-t-elle des pays spécifiques avec lesquels le pays pourrait coopérer ?

La stratégie précise-t-elle des secteurs sélectifs sur lesquels il convient de se concentrer ?

La stratégie précise-t-elle les principaux partenaires internationaux avec qui coopérer ?

MISE EN ŒUVRE

La valeur réelle de la stratégie de CSST résulte de sa mise en œuvre réussie. Par conséquent, la stratégie devrait préciser les facteurs nécessaires à cette mise en œuvre réussie. L'évaluation de la mise en œuvre détermine dans quelle mesure la stratégie s'applique aux aspects de la mise en œuvre :

Y a-t-il un budget alloué à la mise en œuvre de la stratégie ?

La stratégie suggère-t-elle des facteurs de réussite ?

La stratégie détermine-t-elle les activités essentielles liées aux facteurs de réussite ?

La stratégie suggère-t-elle des indicateurs de performance (indicateurs de mesure clés) ?

La stratégie a-t-elle été traduite en un plan d'action détaillé ?

PERTINENCE

La stratégie de CSST devrait contribuer à la réalisation du plan national de développement. À cette fin, l'évaluation de sa pertinence détermine dans quelle mesure la stratégie reflète bien les forces et les faiblesses du pays, ainsi que la mesure dans laquelle les objectifs stratégiques sont réalisables :

L'aspiration se reflète-t-elle dans la stratégie en ligne avec les réalités actuelles du pays ?

La stratégie répond-elle aux besoins du pays tels qu'indiqués dans son plan de développement ?

La stratégie indique-t-elle la capacité, l'expertise et les ressources qu'il peut partager avec d'autres pays grâce à ces centres de ressources/excellence ?⁵

APPLICATION DE LA LOI

La stratégie de CSST devrait être officiellement approuvée par l'autorité nationale compétente. La coordination de sa mise en œuvre devrait être confiée à l'entité compétente. La responsabilité institutionnelle et le leadership individuel devraient commencer à être mis en œuvre. L'évaluation de l'application de la loi examine les aspects ci-après :

La stratégie est-elle appuyée par une loi, un décret, un arrêté ou une résolution relative à sa mise en œuvre ?

Quel est le niveau de responsabilité de l'entité chargée de la coordination globale de la mise en œuvre de la stratégie ?

Comment le leadership individuel des parties prenantes stimule-t-il la mise en œuvre de la stratégie ?

SUIVI ET ÉVALUATION

Un environnement dynamique peut facilement entraver l'avancement d'un plan stratégique à moins que la mise en œuvre ne fasse l'objet d'un suivi systématique : évaluation des mécanismes de suivi et de l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie de CSST :

Comment fonctionnent les systèmes de suivi et d'évaluation de la stratégie ?

Existe-t-il un processus systémique pour recueillir des indicateurs de performance ?

L'examen/évaluation de la performance entraînera-t-il des mesures correctives ?

L'examen/évaluation de la performance est-il effectué par une entité indépendante ?

PROGRÈS

Ce critère examine les progrès réels d'une stratégie comme un autre élément de preuve de sa pertinence dans le pays et les entités compétentes :

Quel est le ratio/pourcentage d'achèvement de la mise en œuvre de la stratégie jusqu'à présent ?

La vitesse/rythme de mise en œuvre correspond-il au plan initial ?

Le coût de mise en œuvre correspond-il aux estimations initiales ?

Quels sont les principaux défis auxquels est confrontée la mise en œuvre de la stratégie ?

PRATIQUES DE LA CSST

Si le pays concerné n'a pas de stratégie de CSST (indépendamment d'un document autonome/individualisé ou non), les questions exploratoires et d'évaluation suivantes peuvent être utilisées pour fournir une connaissance des pratiques réelles de la CSST, contrairement à la stratégie du CSST :

Selon les pratiques actuelles, quels sont les principaux pays fournisseurs/pourvoyeurs ?

Selon les pratiques actuelles, quels sont les principaux pays bénéficiaires/réциpiendaires ?

Qui sont les principaux partenaires internationaux qui soutiennent les activités de la CSST du pays ?

Quels sont les principaux secteurs couverts par les activités de la CSST du pays ?

Les activités des fournisseurs/pourvoyeurs de la CSST sont-elles conformes aux domaines d'excellence et d'expertise actuels du pays ?

Les activités des bénéficiaires/réциpiendaires de la CSST répondent-ils le mieux aux besoins actuels du pays en ce qui concerne son plan national de développement ?

⁵ Les Centres de ressources/Excellence, selon la BID, sont des institutions nationales qui ont fait leurs preuves dans un ou plusieurs domaines thématiques, ayant la capacité de travailler avec les institutions d'autres pays afin de les aider à relever leurs défis de développement, en partageant leur savoir-faire, leur expertise et leurs ressources par le biais de solidarité et d'échanges par les pairs.



PILIER-3 : ORGANE NATIONAL EN CHARGE DE LA CSST



« l'organisme de la CSST peut travailler à la fois sur l'offre et/ou la demande de solutions de développement à l'intérieur du pays et au niveau du Sud. »

DESCRIPTION

Les pays du Sud doivent passer d'une approche basée sur des activités fragmentées de la CSST dirigées dans des directions différentes et motivées par des besoins à court terme à une approche plus structurée. Cette approche peut être assurée par la création d'un organe national de la CSST qui coordonne et orchestre les activités de la CSST du pays.

En outre, l'organe national de la CSST peut jouer un double rôle pour le pays en tant que fournisseur et bénéficiaire. Par conséquent, l'organisme de la CSST peut travailler à la fois sur l'offre et/ou la demande de solutions de développement à l'intérieur du pays et au niveau du Sud.

Le rôle principal de l'organe national de la CSST sera de relier les différents piliers et partenaires de l'écosystème de la CSST par l'influence plutôt que par l'autorité, et ses compétences de base devraient inclure l'établissement de partenariats, la planification, la négociation et la gestion de projets. À cette fin, l'organe national de CSST doit mener un processus de négociations stratégiques avec chaque intervenant de la CSST afin de convaincre les parties prenantes d'entreprendre les changements nécessaires à leurs niveaux respectifs.

L'organe national de CSST doit établir des partenariats axés sur les résultats avec ses institutions homologues d'autres pays.

L'organe de CSST peut, prendre différentes formes institutionnelles, y compris les suivantes : i) un comité national ; ii) une unité organisationnelle telle qu'un ministère ou une unité au sein d'un établissement existant, ou (iii) un organisme autonome. L'organe sera une institution entièrement développée qui entreprend des activités de CSST avec son personnel et/ou coordonne le travail d'autrui. Dans tous les cas, un organe de CSST devrait être doté d'un nombre suffisant de spécialistes de la CSST bien formés.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET QUESTIONS

Il existe différentes approches et critères pour analyser les capacités des organisations. Dans le cadre de cet exercice, conformément au concept reconnu par la BID en matière de développement des capacités, nous adopterons comme critères les trois niveaux/dimensions de capacité : individuelle, organisationnelle et institutionnelle/ environnements habilitants.

NIVEAU ORGANISATIONNEL

Ce critère fait référence à la capacité de l'organe national de la CSST en termes de gouvernance d'entreprise, de capacité d'affaires et de ressources organisationnelles à exécuter son mandat de façon efficace et efficiente. Cette capacité peut être décrite comme suit :

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Dans quelle mesure le mandat de l'organe de la CSST est-il complet et pertinent pour répondre aux besoins du pays ?

L'organe de CSST a-t-il une vision/feuille de route/plan d'affaires ?

Y a-t-il une cohérence entre la vision, le mandat et le plan d'affaires de l'organe de CSST ?

Dans quelle mesure l'organe national de CSST dispose-t-il de systèmes de planification, de surveillance, d'évaluation et d'apprentissage efficaces ?

Les programmes de l'organe sont-ils examinés et adaptés régulièrement pour tenir compte de l'évolution des capacités et de l'évolution de l'environnement ?

Dans quelle mesure l'organe est-elle décentralisée au niveau(s) de vision nationale et/ou internationale ?

CAPACITÉ D'AFFAIRES (FONCTIONS)

L'organe dispose-t-elle de la structure fonctionnelle complète requise pour mettre en œuvre son mandat ?

L'organe dispose-t-elle toujours du système requis et des ressources suffisantes pour financer les activités de CSST ?

L'institution a-t-elle la capacité d'établir et de maintenir des relations au sein de ses structures ?

Les liens institutionnels établis par l'organisme national pour la CSST contribuent-ils efficacement à la mission de l'organisation ?

Dans quelle mesure l'organe national de CSST a-t-il la capacité de concevoir et mettre en œuvre des programmes efficaces sur ses activités principales, à savoir la CSST ?

L'organe national de CSST a-t-il la capacité de mobiliser le financement nécessaire pour les interventions et les programmes de la CSST ?

L'organe national de CSST a-t-il la crédibilité nécessaire pour attirer des partenaires externes ?

L'organe national de CSST dispose-t-il d'un système solide de gestion des achats /approvisionnements ?

L'organe national de CSST dispose-t-il d'un système de recrutement solide ?

Dans quelle mesure l'organe national de CSST a-t-il la capacité d'analyser les tendances politiques actuelles et la compréhension du développement du marché extérieur en termes de CSST et de ses conséquences ?

RESSOURCES ORGANISATIONNELLES (INFRASTRUCTURE, ÉQUIPEMENT ET RESSOURCES)

L'institution a-t-elle le pouvoir de s'engager dans la CSST ?

L'organe national de CSST dispose-t-il d'équipements nécessaires pour exécuter de son mandat ?

L'organe national de CSST dispose-t-il d'un service logistique adéquat pour exécuter son mandat ?

L'organe national de CSST dispose-t-il d'équipements de bureau nécessaires pour s'exécuter de son mandat ?

L'organe national de CSST dispose-t-il d'un environnement de travail adéquat pour assurer son mandat ?

L'organe dispose-t-elle de l'autonomie financière (budget dédié et financement durable) pour réaliser sa mission ?



NIVEAUX INDIVIDUELS

Ce critère fait référence à la capacité du personnel/de la gestion de l'organisme national CSST en termes de qualité (compétences, connaissances et motivation) et de quantité (nombre requis) pour exécuter la mission de l'organisation :

Combien de membres du personnel travaillent au sein de l'organisme dans le domaine de la CSST ?

Combien y a-t-il d'employés dans les fonctions de gestion des projets et programmes ?

Combien y a-t-il de personnel dans les fonctions de soutien (p. ex., fonctions administratives, juridiques, financières et de ressources humaines) ?

Dans quelle mesure le personnel possède-t-il l'expertise technique et les qualifications nécessaires pour entreprendre les activités de CSST ?

Dans quelle mesure le personnel a-t-il les compétences nécessaires en gestion de projet pour coordonner et/ou surveiller les interventions de la CSST ?

Dans quelle mesure le personnel est-il motivé, passionné et travaillant collectivement à la mise en œuvre des activités de CSST ?

L'institution est-elle guidée par un leadership fort dans le domaine de la CSST ?

« Il existe différentes approches et critères pour analyser les capacités des organisations. Dans le cadre de cet exercice, conformément au concept reconnu par la BID en matière de développement des capacités, nous adopterons comme critères les trois niveaux/ dimensions de capacité : individuelle, organisationnelle et institutionnelle/ environnements habilitants. »

ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

Ce critère fait référence à un système plus large au sein duquel les individus et les organisations fonctionnent et qui facilite ou entrave leur existence et leur rendement par le biais de règles strictes, telles que les lois, les politiques, les cadres réglementaires et les règles souples, telles que les normes et les valeurs généralement acceptées :

Dans quelle mesure l'organe national de CSST est-il soutenu par une vision claire de la CSST au niveau national ?

Dans quelle mesure l'organe national de CSST est-il soutenu par un cadre juridique solide pour la CSST au niveau national ?

Existe-t-il une cohérence entre la vision, la mission, les stratégies, les ressources et les actions concrètes de l'organe national de la CSST ?

L'organe national de la CSST est-il soutenu par une stratégie nationale dans laquelle le CSST joue un rôle de fond dans la réalisation des objectifs nationaux de développement ?

Dans quelle mesure l'organe national de CSST est-il appuyé par les bases d'information sur la CSST au niveau du pays ?

Dans quelle mesure l'organe national de la CSST est-il soutenu par les parties prenantes nationales de la CSST (acteurs associés) au niveau des pays ?



PILIER-4 : BASES D'INFORMATION SUR LA CSST



DESCRIPTION

La transformation de l'intention et des bons plans de la CSST en actions efficaces exige une quantité importante d'information. Un pays devrait concevoir son architecture d'information sur la CSST et construire de nombreuses bases de données d'information de manière progressive et intégrée.

Les bases d'information sur la CSST servent à de multiples fins : le suivi des domaines à avantage comparatif du pays ; le partage de l'information sur les tendances et le développement de la CSST et l'expertise, la technologie et les ressources transférables ; la connaissance des besoins et de demandes d'assistance ; et la diffusion des réalisations et des bonnes pratiques en relation avec la CSST.

Le contenu des bases d'information peut comprendre les indicateurs de développement du pays, l'inventaire centres de ressources nationaux, les listes d'experts, les stratégies nationales de CSST, les technologies et les solutions de développement disponibles, les partenaires, les besoins et demandes en matière de CSST, les mécanismes de CSST ainsi que les projets de CSST.

« Un pays devrait concevoir son architecture d'information sur la CSST et construire de nombreuses bases de données d'information de manière progressive et intégrée. »

Les bases d'information de CSST ne sont pas créées uniquement en développant des systèmes informatiques à l'échelle de l'organisation. Ils exigent également une conception unifiée pour l'organisation des données, des processus à l'échelle du pays pour la collecte des données et la délégation de ces responsabilités aux organisations et aux individus.

Une fois construite, une base d'information sur la CSST devrait avoir une administration centralisée, mais de nombreux contributeurs. En d'autres termes, l'actualité du contenu, l'intelligence de base d'information et la capacité de relier les groupements de données les uns aux autres afin que de nouvelles opportunités de CSST soient identifiées sont toutes plus importantes que de tenter de créer un monopole des données.

Les bases d'information sur la CSST ne sont efficaces que si elles sont accessibles et consultables par tous les acteurs de la CSST. De même, le maintien des opérations de l'écosystème de la CSST nécessite la collecte et le partage continu de nouvelles informations.

L'architecture de l'information et la stratégie de CSST (c.-à-d. besoins réels) devraient stimuler la croissance des bases d'information sur la CSST, et non des tendances technologiques ou des demandes ad hoc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET QUESTIONS

EXHAUSTIVITÉ DE LA CONCEPTION

La CSST devrait couvrir les deux directions du flux de coopération : (fournisseur/pourvoyeur et d'un bénéficiaire/réципиентаire). En outre, son champ d'application peut être particulièrement large en termes de secteurs économiques, de pays coopérants et de mécanismes. L'évaluation de l'exhaustivité des bases d'information de CSST confirme comment leur conception reflète l'expansion de la CSST elle-même :

Comment l'information concernant la CSST est-elle organisée ?

Le pays dispose-t-il d'une seule base de données automatisée ou de plusieurs bases de données automatisées pour la CSST ?

La conception de la base de données comprend-elle des profils de centres de ressources/excellence nationaux ?

La conception de la base de données comprend-elle une bonne description des solutions de développement ?

La conception de la base de données comprend-elle une liste d'experts individuels ?

La conception de la base de données inclut-elle des projets de CSST dans différents états (pipeline/en préparation, actif, terminé) ?



Les données sont-elles capturées dans des formats textuels et géospatiaux ?

Y a-t-il des groupes de données supplémentaires dans la base de données de CSST ?

EFFICACITÉ DES PROCESSUS DE MAINTENANCE DES DONNÉES

Les bases d'information de la CSST ne sont utiles que s'il y a des responsabilités claires et décentralisées pour les mettre à jour. Ce critère examine la dynamique et l'efficacité de la mise à jour des bases d'information de CSST :

Le processus de saisie des données est-il décentralisé ?

Le contenu des bases d'information est-il accessible au public ?

Existe-t-il des moyens faciles de produire des rapports sur différents critères de filtrage ?

PONCTUALITÉ :

Ce critère confirme la façon dont les différents objets/groupes de données sont fréquemment mis à jour. En d'autres termes, il détermine comment les responsabilités en matière de maintenance des données sont effectivement assumées :

Les profils des centres des ressources sont-ils régulièrement mis à jour ?

L'information sur les solutions de développement est-elle fréquemment mise à jour ?

L'information sur les experts est-elle régulièrement mise à jour ?

L'information sur les projets est-elle régulièrement mise à jour ?

D'autres objets/groupes de données sont-ils mis à jour dans la base de données de CSST ?

FIABILITÉ

L'évaluation de la fiabilité des bases d'information de CSST implique l'étude des aspects détaillés de la sécurité des données. Ce processus implique également la recherche des preuves de la fiabilité des rapports produits à partir de ces bases d'information :

Quelles sont les sources de données pour les bases d'information de CSST ?

Les responsabilités relatives à la saisie des données et à l'examen des dates sont-elles séparées ?

Les bases d'information sont-elles soumises à des vérifications régulières des technologies de l'information (TI) ?

Les rapports produits à partir des bases d'information sont-ils envoyés régulièrement à une entité dirigeante, dans le cadre d'un processus officiel de suivi ?

Ces rapports sont-ils accessibles au public ?

MISE À NIVEAU

Les bases d'information de CSST doivent toujours faire l'objet d'une mise à niveau et d'une amélioration, compte tenu de la diversification des activités de CSST. L'évaluation de l'extensibilité des bases d'information assure la faisabilité et la disponibilité des ressources pour les mettre à niveau :

La conception technique des bases d'information permettra-t-elle l'expansion ?

Existe-t-il une documentation technique appropriée pour les bases d'information ?

L'entité concernée dispose-t-elle de ressources humaines qualifiées pour élargir les bases d'information ?

L'entité concernée dispose-t-elle de ressources financières suffisantes pour mettre à niveau les bases d'information de CSST ?

L'entité concernée a-t-elle un plan pour élargir les bases d'information de CSST ?

HARMONISATION

Les bases d'information de CSST devraient servir l'ensemble de l'écosystème pour la CSST, similaire à la façon dont le carburant fait fonctionner une machine. Ce critère garantit que les bases d'information sur la CSST fonctionnent en harmonie avec les autres piliers de l'écosystème de la CSST :

Les bases d'information produisent-elles des indicateurs de performance clés pour le suivi de la stratégie nationale de CSST ?

Les bases d'information comprennent-elles des renseignements clés sur les pays bénéficiaires des connaissances qui sont prioritaires dans la stratégie nationale de CSST (p. ex., entités clés, indicateurs de développement) ?

Les bases d'information comprennent-elles des renseignements clés sur les pays fournisseurs de connaissances qui sont prioritaires dans la stratégie nationale de CSST (p. ex., entités clés, indicateurs de développement) ?

Les bases d'information contiennent-elles des données sur l'utilisation réelle des mécanismes de financement de CSST ?

Les bases d'information contiennent-elles des renseignements sur les lois relatives à la CSST du pays ?

Les bases d'information contiennent-elles des informations sur les acteurs de CSST du pays ?



PILIER-5 : ACTEURS ASSOCIÉS



« Ces acteurs associés peuvent comprendre les décideurs gouvernementaux, les organismes nationaux de mise en œuvre et de coordination, les gouvernements locaux, les organisations de la société civile, les entreprises du secteur privé, les universités et d'autres parties prenantes. »

DESCRIPTION

Dans le contexte de l'Écosystème National pour la CSST, il y a une multiplicité d'acteurs qui collaborent pour entreprendre des initiatives de CSST : identification, conception, mise en œuvre et suivi-évaluation. Ces acteurs, qui peuvent comprendre les décideurs gouvernementaux, les organismes nationaux de mise en œuvre et de coordination, les gouvernements locaux, les organisations de la société civile, les entreprises du secteur privé, les universités et d'autres parties prenantes, devraient avoir la capacité requise pour faciliter et/ou entreprendre des initiatives de CSST et se connecter/communiquer par le biais de plates-formes nationales pertinentes pour coordonner leurs activités de manière efficace et durable.⁶

Les acteurs de la CSST peuvent être regroupés sous les quatre catégories suivantes :

FACILITATEURS DE LA CSST

Le parlement devrait veiller à l'élaboration et à l'entretien d'un cadre juridique approprié pour promouvoir les activités de CSST. Le ministère chargé des affaires étrangères ou de la coopération internationale devrait pratiquer la « diplomatie de la CSST » pour partager l'expertise technique de son pays avec d'autres pays, lancer des initiatives de CSST et faciliter le transfert des innovations des pays du Sud vers son pays, pour résoudre les problèmes nationaux de développement. Le ministère des finances et/ou le ministère de la planification devrait jouer un rôle de haut niveau en fournissant des ressources financières pour les activités de CSST nécessaires au niveau des différents niveaux de l'architecture nationale de la CSST. Cette catégorie peut inclure d'autres acteurs ayant pour fonction de faciliter la CSST.

COORDONNATEUR DE LA CSST

Un organe unique devrait se voir attribuer une responsabilité claire et se voir confier le mandat de diriger le débat national sur les grandes questions de la CSST, fournir des plates-formes de consultation et de coordination intersectorielles entre les parties prenantes nationales et promouvoir et soutenir la collaboration interacteurs pour mettre en œuvre les interventions de la CSST, en fournissant des ressources techniques et financières. Cette catégorie peut inclure d'autres acteurs ayant pour fonction de coordonner la CSST.

⁶ La capacité est la capacité de Individus, Organisations, et la société à gérer leurs affaires avec succès. Le développement des capacités est le processus par lequel les individus, les organisations, et les sociétés obtiennent, renforcent, et maintenir les capacités nécessaires pour fixer et atteindre leurs propres objectifs de développement au fil du temps.



FOURNISSEURS

Les centres de ressources nationaux (qui pourraient être du secteur public, privé ou de la société civile) devraient activer leurs fonctions de coopération internationale pour engager, collaborer et partager leurs expertises.

RÉCIPIENDAIRES

Les partenaires nationaux, tels que les ministères de la santé, de l'agriculture ou de l'énergie devraient définir et prioriser les problèmes de développement et s'engager dans leur résolution afin de bénéficier des activités et des initiatives de la CSST.

En les regroupant et en développant leurs capacités, ces acteurs peuvent coordonner, collaborer et harmoniser leurs efforts et par conséquent, accroître considérablement la capacité du pays à s'engager dans la CSST, à la fois en tant que fournisseur/pourvoyeur et bénéficiaire/réципиendaire.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET QUESTIONS

ACTEURS DE LA CSST CARTOGRAPHIÉS/ IDENTIFIÉS

Il s'agit de déterminer si les acteurs cités précédemment sont identifiés/ cartographiés et classifiés selon les quatre rôles/fonctions de coordonnateur, facilitateur, fournisseur et réципиendaire (tel que défini ci-dessus). L'évaluation devrait examiner ce qui suit :

Qui sont les acteurs impliqués dans la CSST ?

Quels sont les rôles de ces acteurs par rapport à la CSST (coordonnateur, facilitateur, fournisseur, bénéficiaire) ?

COORDINATEUR COMPÉTENT

Il s'agit d'identifier la capacité existante et les contraintes de capacité les plus importantes auxquelles est confronté l'acteur en charge de la coordination. Ces contraintes l'empêchent de coordonner, de collaborer et d'harmoniser les efforts des acteurs cartographiés et d'accroître considérablement la capacité d'un pays à s'engager dans la CSST en tant que pourvoyeur et réципиendaire. L'évaluation doit analyser les éléments suivants :

L'institution a-t-elle un mandat en ce qui concerne la CSST ?

Quels sont les activités et mécanismes prévus par l'institution pour coordonner la CSST ?

Quelles sont les capacités existantes (individuelles, organisationnelles et institutionnelles) au sein de l'institution pour s'acquitter de son mandat ?

Comment la capacité actuelle est-elle utilisée par l'institution pour s'acquitter de son mandat ?

Quelles sont les contraintes de capacité les plus importantes (individuelles, organisationnelles et institutionnelles) qui empêchent l'institution de coordonner efficacement la CSST ?

L'institution peut-elle jouer un rôle plus large en ce qui concerne la CSST ?

Quelles sont les mesures de développement des capacités en cours ou prévues pour les deux à trois prochaines années qui visent à remédier aux contraintes de capacité identifiées au sein de l'institution ?

Quel type de soutien l'institution reçoit-elle des partenaires de développement pour remédier à certaines de ses contraintes de capacité ?

FACILITATEURS COMPÉTENTS

ce point consiste à identifier la capacité existante et les contraintes de capacité les plus importantes qui empêchent les institutions de faciliter et de promouvoir la CSST au niveau du pays (pourvoyeur et réципиendaire). L'évaluation devrait examiner les éléments ci-après :

Les institutions ont-elles un mandat en ce qui concerne la CSST ?

Quels les activités et mécanismes prévus par les institutions pour faciliter et soutenir la CSST ?

Quelle est la capacité actuelle au sein des institutions (individuelles, organisationnelles et institutionnelles) de s'acquitter de leurs mandats en ce qui concerne la CSST ?

Comment les capacités existantes sont-elles utilisées par les institutions dans l'accomplissement de leurs mandats ?

Quelles sont les contraintes de capacité les plus importantes (individuelles, organisationnelles et institutionnelles) qui empêchent les institutions de faciliter et de soutenir la CSST ?

L'institution pourrait-elle jouer un rôle plus important en ce qui concerne le CSST ?

Quelles actions en cours ou prévues pour le développement des capacités pour les deux à trois prochaines années visent à remédier aux contraintes de capacité identifiées au sein des institutions ?

Quel type de soutien l'institution reçoit-elle des partenaires de développement pour corriger certaines de ses contraintes de capacité ?

POURVOYEURS COMPÉTENTS

Ce point implique d'identifier la capacité existante et les contraintes de capacité les plus importantes qui empêchent les institutions (centres de ressources) d'agir et de s'engager en tant que fournisseurs/pourvoyeurs de la CSST. L'évaluation devrait examiner les aspects ci-après :

Les institutions ont-elles un mandat en ce qui concerne la CSST ?

Quelles sont les principales activités et réalisations des institutions en tant que fournisseur de l'expertise ?

Quelle est la capacité actuelle au sein des institutions (individuelles, organisationnelles et institutionnelles) de s'acquitter de leurs mandats en ce qui concerne la fourniture de la CSST ?

Comment les institutions utilisent-elles la capacité actuelle pour s'acquitter de leurs mandats ?

Quelles sont les contraintes de capacité les plus importantes (individuelles, organisationnelles et institutionnelles) qui empêchent les institutions d'entreprendre efficacement leurs activités en tant que fournisseurs ?

L'institution pourrait-elle jouer un rôle plus large en ce qui concerne la CSST ?

Quelles actions en cours ou prévues pour le développement des capacités pour les deux à trois prochaines années visent à remédier aux contraintes de capacité identifiées au sein des institutions ?

Quel type de soutien l'institution reçoit-elle des partenaires de développement pour corriger certaines de ses contraintes de capacité ?

RÉCIPIENDAIRES COMPÉTENTS

Ce point consiste à identifier la capacité existante et les contraintes de capacité les plus importantes qui empêchent les institutions de s'engager dans la CSST en tant que bénéficiaires/récepteurs. L'évaluation doit déterminer ce qui suit :

Les institutions ont-elles un mandat en ce qui concerne la CSST ?

Quelles sont les principales activités et réalisations des institutions en tant que bénéficiaires ?

Quelle est la capacité actuelle des institutions (individuelles, organisationnelles et institutionnelles) de s'acquitter de leurs mandats en ce qui concerne la CSST ?

Comment la capacité actuelle est-elle utilisée par les institutions pour s'acquitter de leurs mandats ?

Quelles sont les contraintes de capacité les plus importantes (individuelles, organisationnelles et institutionnelles) qui empêchent les institutions d'entreprendre efficacement les activités de CSST en tant que bénéficiaires ?

Les institutions peuvent-elles remplir un rôle plus important concernant la CSST ?

Quelles actions en cours ou prévues pour le développement des capacités pour les deux à trois prochaines années visent à remédier aux contraintes de capacité identifiées au sein des institutions ?

Quel type de soutien l'institution reçoit-elle des partenaires de développement pour corriger certaines de ses contraintes de capacité ?



PILIER-6 : MÉCANISME DE FINANCEMENT DE LA CSST



« L'un des facteurs essentiels pour que la CSST réussisse est d'avoir les mécanismes financiers nécessaires pour soutenir les efforts internes d'un pays, cartographier et organiser l'expertise interne, identifier leurs besoins qui peuvent être satisfaits grâce à l'expertise d'autres pays, et édifier et maintenir des institutions qui mettent en œuvre des activités et des interventions liées à la CSST. »

DESCRIPTION

L'échange d'expertise et de ressources afin d'aider d'autres pays à relever leurs défis de développement est au cœur de la CSST. Ces échanges doivent être volontaires, fondés sur la demande et mutuellement bénéfiques. Ils réussissent lorsque le fournisseur et le bénéficiaire sont impliqués dans la conception de la solution afin que les avantages soient maximisés.

L'un des facteurs essentiels pour que la CSST réussisse est d'avoir les mécanismes financiers nécessaires pour soutenir les efforts internes d'un pays, cartographier et organiser l'expertise interne, identifier leurs besoins qui peuvent être satisfaits grâce à l'expertise d'autres pays, et édifier et maintenir des institutions qui mettent en œuvre des activités et des interventions liées à la CSST.

Un mécanisme financier national pour la CSST fournira aux pays les moyens de contribuer aux interventions régionales et internationales de la CSST, couvrant son rôle de fournisseur ou de bénéficiaire.

Pour atteindre ces objectifs, l'un des moyens par lesquels un mécanisme de financement de la CSST peut être établi au niveau national, est par une allocation budgétaire annuelle par le gouvernement. D'autres mécanismes de financement innovants peuvent également être développés par des moyens tels que le budget national, les fonds spéciaux (nationaux, régionaux et/ou thématiques), les plateformes de financement participatif et les prêts concessionnels des banques nationales.

Les principaux éléments qui constituent un mécanisme financier pour le CSST peuvent être décrits comme suit :

Les lois et règlements nationaux qui fournissent la base juridique pour établir le mécanisme financier de soutien à la CSST, tant à l'interne (en fournissant les fonds nécessaires au renforcement des capacités nationales à s'engager dans la CSST) et à l'externe (en fournissant les contributions financières nécessaires aux interventions de la CSST entreprises avec d'autres pays).

L'allocation régulière de fonds pour mettre en œuvre la définition des instruments financiers.

Les instruments/mécanismes de financement nationaux mis en place pour recevoir et verser des fonds aux parties prenantes internes et externes.

Les politiques, les lignes directrices opérationnelles, les procédures et les mesures qui régissent la gestion des mécanismes nationaux de financement avec des mécanismes de communication d'informations et de suivi clairement définis.

Les intervenants nationaux qui assumeront la responsabilité et la reddition de comptes dans la gestion, le décaissement et le suivi des mécanismes financiers de la CSST ayant des rôles et des responsabilités claires.

Les professionnels qui sont capables de la gestion, du décaissement et du suivi des mécanismes de financement de la CSST, selon ses lignes directrices en matière de gouvernance.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET QUESTIONS

CADRE JURIDIQUE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU MÉCANISME FINANCIER DE LA CSST

La première étape consiste à établir des lois et des règlements qui fourniraient le cadre juridique pour établir ces mécanismes de financement, fixer leurs limites et fournir leurs lignes directrices de base en matière de gouvernance :

Quels sont les lois et règlements qui permettent la mise en place d'un ou de mécanismes de financement de la CSST ?

Le cadre juridique est-il suffisamment complet pour couvrir à la fois les rôles de fournisseur et de bénéficiaire en ce qui concerne les activités de la CSST ?

Les lois et règlements pertinents fournissent-ils les détails nécessaires à la gouvernance des mécanismes de financement de la CSST ?

Le cadre juridique assure-t-il la viabilité des mécanismes financiers de la CSST ?

EXISTENCE DE MÉCANISMES DE FINANCEMENT ET ALLOCATION RÉGULIÈRE DES FONDS POUR LA CSST

Une fois établis par le biais d'un cadre juridique, des mécanismes nationaux de financement pour la CSST doivent être mis en place, en tenant compte à la fois de la nature intérieure et extérieure de la CSST. Ces fonds devraient également avoir des reconstitutions régulières bien planifiées pour assurer la durabilité à long terme :

Le pays dispose-t-il de mécanismes de financement pour effectuer des transactions financières liées à la CSST ?

Ces mécanismes de financement sont-ils en mesure de financer les activités de la CSST du pays ?

Existe-t-il des procédures financières claires pour gérer les mécanismes de financement de la CSST ?

Y a-t-il des allocations réelles au mécanisme de financement de la CSST ?

Quelle est la fréquence ou la régularité des réapprovisionnements aux mécanismes de financement de la CSST ?

Quel est l'écart entre l'allocation prévue et l'allocation réelle à ces mécanismes de financement ?

« Un mécanisme de financement sain pour la CSST exposerait clairement les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes/institutions qui jouent un rôle dans la CSST ou qui ont des responsabilités à l'égard de l'utilisation des fonds affectés à la CSST. »

CAPACITÉS, RESPONSABILITÉS ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES PRENANTES

Un mécanisme de financement sain pour la CSST exposerait clairement les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes/institutions qui jouent un rôle dans la CSST ou qui ont des responsabilités à l'égard de l'utilisation des fonds affectés à la CSST :

Quelles sont les parties prenantes/institutions responsables de la gestion et de la supervision de la reconstitution, de l'utilisation et de la viabilité du mécanisme national de financement de la CSST ?

Quelles sont leurs responsabilités vis-à-vis des mécanismes de financement ?

Quels sont les mécanismes de reddition de comptes de ces intervenants (y compris la communication d'informations, l'évaluation du rendement, les mesures correctives et les mécanismes incitatifs) ?

Quelles sont les capacités actuelles des professionnels qui sont responsables des mécanismes de financement de la CSST ?

Quelles sont les lacunes actuelles en matière de capacité en gestion financière ?



PILIER-7 : GESTION DE PERFORMANCE DE LA CSST



« Un système national de gestion de la performance pour la CSST utiliserait des données probantes pour déterminer dans quelle mesure les divers piliers d'un écosystème national pour le CSST fonctionnent collectivement et s'ils sont efficaces pour atteindre les objectifs nationaux de la CSST. »

DESCRIPTION

L'écosystème de la CSST est édifié grâce à un travail ardu et de longue haleine, et non seulement par le biais de documents de politiques et de stratégies. Comme mentionné précédemment, la construction de l'écosystème de la CSST implique deux groupes d'interventions : la réalisation d'activités qui établissent l'écosystème lui-même (comme l'augmentation de la capacité de l'agence de la CSST, le renforcement des bases d'information et la formation des acteurs de la CSST) et la réalisation de transactions spécifiques de la CSST entre le pays concerné et d'autres pays.

Compte tenu de cette complexité, l'écosystème de la CSST peut être confronté à deux défis : la mise en œuvre insatisfaisante des activités de la CSST ou la dérive/déviations stratégique. Le manque de ressources, la bureaucratie dans la coordination des partenariats, la diminution de l'élan de la CSST ou l'émergence de nouvelles priorités peuvent être à l'origine d'une mise en œuvre insatisfaisante. On s'attend à une dérive stratégique parce que toutes les parties prenantes sont dynamiques et travaillent dans des environnements en constante évolution. Les changements politiques, technologiques et économiques peuvent rendre partiellement ou totalement hors de propos une stratégie originale de CSST.

Si l'un de ces deux problèmes se produit, l'écosystème de CSST ne sera pas en mesure de produire les résultats escomptés. C'est pourquoi l'écosystème devrait avoir des boucles de rétroaction qui recueillent, analysent et évaluent les indicateurs de rendement à la lumière des cibles initiales. Les indicateurs de performance peuvent être liés à l'exhaustivité des bases d'information de la CSST, au volume des transactions de la CSST, à la diversification géographique et/ou aux sources de financement. Les boucles de rétroaction devraient aider à identifier la nécessité d'un réalignement stratégique à la suite de changements contextuels.

A cet égard, un système national de gestion de la performance pour la CSST utiliserait des données probantes pour déterminer dans quelle mesure les divers piliers d'un écosystème national pour le CSST fonctionnent collectivement et s'ils sont efficaces pour atteindre les objectifs nationaux de la CSST.

Les principaux éléments qui composent un système de gestion de rendement sont décrits comme suit :

- Les indicateurs de performance bien définis et complets pour chaque pilier de l'écosystème national pour la CSST.
- Les intervenants qui assumeront la responsabilité et répondront de la performance de chaque pilier.
- Les mécanismes de gestion de la chaîne de commandement et de déclaration afin d'assurer un suivi adéquat de l'efficacité et de l'efficacités de chaque pilier.

Le système de gestion de performance pour la CSST composé des éléments ci-dessus, aidera à identifier toute variance entre les extrants réels/prévus et les extrants ciblés et fournira aux acteurs de la CSST les moyens d'évaluer leurs options et de prendre des mesures correctives. Ces dernières pourraient inclure la redistribution des ressources et des rôles, la suppression des activités inefficaces, la mobilisation de nouvelles ressources ou l'établissement de nouveaux objectifs stratégiques. À l'instar d'autres parties de l'écosystème de CSST, la gestion de la performance est un processus continu plutôt qu'un exercice ponctuel.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET QUESTIONS

Le système de gestion de la performance devrait examiner l'efficacité et l'efficacité de chaque pilier de l'écosystème national pour le CSST, à savoir (i) la volonté politique ; (ii) la stratégie nationale de CSST ; (iii) les acteurs associés ; (iv) l'organe national pour la CSST ; (v) la base d'information ; et (vi) le mécanisme de financement. Les séries de questions suivantes sont conçues pour évaluer le système de gestion de la performance sous chaque pilier.

GESTION DE LA PERFORMANCE DU PILIER « STRATÉGIE DE LA CSST »

Ce point évalue la gestion de la performance du pilier de la Stratégie CSST :

La stratégie de CSST contient-elle des indicateurs de performance bien définis et complets ?

La stratégie de CSST identifie-t-elle les parties prenantes et définit-elle leurs responsabilités individuelles ?

La stratégie comporte-t-elle un processus régulier de rapports, d'évaluation et de mesures correctives ?

« Le système de gestion de la performance devrait examiner l'efficacité et l'efficacité de chaque pilier de l'écosystème national pour le CSST. »

GESTION DE LA PERFORMANCE DU PILIER « ACTEURS ASSOCIÉS »

Ce point évalue la gestion de la performance du pilier acteurs associés :

L'organe de la CSST dispose-t-il d'indicateurs de rendement pour évaluer la contribution des différents acteurs qui entreprennent des activités de la CSST ?

Les principaux acteurs qui entreprennent des activités de CSST ont-ils des indicateurs de gestion de rendement pour évaluer leurs interventions ?

Les principaux acteurs suivent-ils un processus régulier de communication d'information, d'évaluation et de mesures correctives à l'égard de leurs activités de CSST ?

GESTION DE LA PERFORMANCE DU PILIER « ORGANE DE CSST »

Ce point évalue la gestion du rendement de l'organe national pour le pilier organe de la CSST :

L'organe de CSST dispose-t-il d'indicateurs de rendement pour évaluer sa contribution à la CSST ?

L'organe de CSST dispose-t-il régulièrement d'un processus de déclaration, d'évaluation et de mesures correctives en ce qui concerne ses activités ?

GESTION DE LA PERFORMANCE DU PILIER « MÉCANISME FINANCIER »

Ce point évalue la gestion de la performance du pilier mécanismes financiers :

L'organe de CSST dispose-t-il d'un mécanisme de suivi pour évaluer les sources financières internes pour la CSST ?

L'organe de CSST dispose-t-il d'un mécanisme de suivi pour évaluer les sources financières extérieures pour la CSST ?

Y a-t-il une répartition claire des responsabilités en ce qui concerne l'affectation et l'utilisation des ressources financières pour la CSST ?

REVERSE LINKAGE

www.isdb.org

reldiv@isdb.org

+966 12 6361400

NOUS CONTACTER

Banque Islamique de Développement
8111 King Khalid St
Al Nuzlah Ymania
Unit 1 Djeddah 22332-2444
Royaume d'Arabie Saoudite

 (+966 12) 6361400

 (+966 12) 6366871

 idbarchives@isdb.org

 www.isdb.org

 [isdbgroup](https://www.facebook.com/isdbgroup)

 [isdb_group](https://twitter.com/isdb_group)

 [channel/UC4IRLKYmzVz3BcA26bp_83w](https://www.youtube.com/channel/UC4IRLKYmzVz3BcA26bp_83w)

 [isdb_stories](https://www.instagram.com/isdb_stories)

 [company/islamic-development-bank](https://www.linkedin.com/company/islamic-development-bank)